



Aurillac, le 19 mai 2022

DIRECTION GENERALE

Dossier suivi par :
Nicolas MIGNARD
04 71 45 46 49
nicolas.mignard@aurillac.fr

Monsieur le Maire
Mairie de GIOU DE MAMOU
Le Bourg
15130 GIOU DE MAMOU

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'organisation de la 35ème édition du festival international de théâtre de rue qui se déroulera du 17 au 20 août 2022, je vous informe que le dispositif, identique à 2019, est reconduit.

La circulation sera interdite sur le site de la route du Croizet dite «la Pastorale » et l'accès à cette voie communale sera barrée par l'implantation d'une benne au niveau de l'aire de pique-nique, à partir du lundi 15 août à 8heures jusqu'au dimanche 21 août à 8heures.

Les services municipaux se chargeront d'assurer une signalisation avancée au départ des deux communes concernées, Saint-Simon et Aurillac, au moins quinze jours à l'avance.

Je me chargerai de faire une information aux riverains. Cependant, toute action complémentaire de communication vers les habitants concernés de votre commune serait souhaitable.

Je vous remercie de votre compréhension et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le maire et par délégation,
L'adjointe à la vie associative et à
l'évènementiel,

Valérie RUEDA

Copie : T.Maffre/C.Ernest/DGS/DST/DGA/Vincent/Communication/Eclat